



Identification des emplacements réservés

N°	Désignation	Destinataire	Localisation
1	Installation de site archéologique des Briquettes en espace délimité	Commune	Site des Briquettes
2	Extension du cimetière	Commune	Rue de la Chapelle / VC 10
3	Création d'un parking paysager	Commune	RD 6015 / Route de la gare
4	Organisation d'un accès à un parc de stationnement à aménager	Commune	Rue Bion
5	Création d'une voie de contournement Sud	Département	Vieille route / route d'Oudalé
6	Voie de raccordement	Commune	Rue du bassin
7	Elargissement de voie piétonne	Commune	Ruelle Andréolle
8	Elargissement de voie	Commune	Chemin rural 21
9		Commune	Rue de la Chapelle
10		Commune	Voie Communale 10
11	Aménagement piétonnier, cyclable, paysager et hydraulique de voie	Commune	Route Départementale 81
12		Commune	Route départementale 39
13		Commune	Route de Saint-Laurent
14		Commune	Route d'Épretot
15		Commune	Chemin vicinal 1
16	Aménagement paysager et hydraulique de chemin de randonnée	Commune	Chemin rural 38
21	Mare à conserver	Commune	Le Frescot / route d'Épretot
22	Mare à conserver	Commune	Le Frescot / chemin des Damettes

- LEGENDE :**
- Limite de zone
 - - - Limite de secteur
 - AUd** Désignation de zone
 - 2 Emplacement réservé et numéro d'identification
 - o o o o Alignement d'arbres classé (L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Arbre isolé classé (L.130-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Elément paysager à protéger et à mettre en valeur au titre de l'article L.123-1-5 III.2° du code de l'urbanisme
 - Plan d'ordonnement architectural défini en application de l'article L.123-1-5 III.2° du Code de l'Urbanisme
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, en raison d'un intérêt architectural ou patrimonial, au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
 - Piquage de voie primaire à respecter
 - Piquage de voie secondaire à respecter
 - Piquage de voie secondaire indicatif
 - Liaison piétonne à sauvegarder et valoriser
 - Principe de liaison piétonne à assurer
 - Secteur à risque probable d'affaissement, délimité en application de l'article R.123-11b) du Code de l'urbanisme
 - Localisation approximative, ponctuelle ou linéaire, d'indice de cavité souterraine
 - Localisation approximative d'indice de bétroite
 - Puisard
 - Secteur à risque probable de ruissellement localisé en application de l'article R.123-11 b) du Code de l'Urbanisme
 - Localisation approximative des secteurs à risque probable d'inondation
 - Installation classée générant des risques industriels

COMMUNE DE SAINT-ROMAIN DE COLBOSC

PLAN LOCAL D'URBANISME
4^e MODIFICATION

Plan de découpage en zones n° 2 :
Partie centrale
ECHELLE 1/2000^e

PIECE N° 4.2

P.O.S.	Approuvé le:	12 Juillet 1976
1ère Révision	Approuvée le:	18 Décembre 1985
2ème Révision	Approuvée le:	16 Décembre 1993
3ème Révision du P.O.S. En P.L.U.	Prescrite le:	3 Décembre 1998
	1 ^{er} arrêté le:	18 Novembre 2004
	2 ^{ème} arrêté le:	13 Octobre 2005
	Approuvée le:	26 Octobre 2006
4 ^{ème} Modification du P.L.U.	Approuvée le:	24 Septembre 2015

